

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.090

L'An deux Mille Onze, le 21 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 avril 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 avril 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par M. GIRAUD
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme FAUQUET-MOLL représentée par Mme DAUZIDOU
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A BATIR NON VIABILISEE, CADASTREE SECTION AR n° 22p, SISE « LE BOIS EN RATOIRE », ROUTE DE MAISONFORT A ROYAN, A MONSIEUR JEAN LOUIS CARTIER, GERANT DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JLA**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Jean Louis CARTIER, gérant de la société civile immobilière JLA, a fait part le 7 mars 2011, de sa volonté d'acquérir la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 31 m², sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 22p, sise « Le Bois en Ratoire », Route de Maisonfort à ROYAN

Par promesse d'achat, en date du 22 mars 2011, celui-ci s'est engagé à acquérir ce terrain au prix global net vendeur de 1.550 €. (mille cinq cent cinquante €uros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 2 février 2011,
- VU la promesse d'achat signée de Monsieur Jean Louis CARTIER, gérant de la société civile immobilière JLA, en date du 22 mars 2011,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de céder à Monsieur Jean Louis CARTIER, gérant de la société civile immobilière JLA, la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 31 m², sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 22p, sise « Le Bois en Ratoire », Route de Maisonfort à ROYAN ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir ;
- de désigner Maître Hugues LE BRETEVILLOIS, Notaire à Royan, 1 boulevard Cordouan, pour rédiger l'acte de vente

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 avril 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 2 février 2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME



Monsieur le Député-Maire
de Royan

ADRESSE POSTALE :

Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX

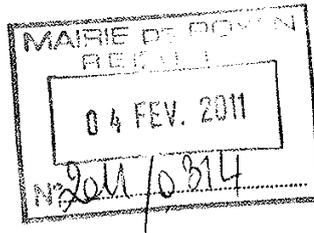
BUREAUX :

FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Aurélie BOUCHET
Téléphone : 05 46 34 23 44

RC 2011-306V0144



Objet : Avis du domaine

Réf. : Votre lettre HT/SM du 24 janvier 2011
Affaire suivie par: Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, lieu-dit « Le Bois En Ratoire », cadastrées section AR n° 17 et 22 pour 207m² classées en zone 1AU du PLU, appartenant à la commune et dont la cession est envisagée.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ces biens, compte tenu de leurs caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à :
207m² x 50 €/m² = **10350 €.**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des finances publiques
L'inspectrice des domaines,

Aurélie BOUCHET

PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, M. Jean-Louis CARTIER, gérant de la société civile immobilière I I A

Demeurant 39 rue du Docteur Arnold Neller à PARIS (75012)

Promettons et nous obligeons à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 22p, pour une surface de 31 m², sous réserve de bornage, sise Le Bois en Rataire, Route de Maisonfort à Royan, sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global net de 30 Euros le m², soit 1.750 Euros.

Versons, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Acceptons le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

Nous engageons à prendre en charge les frais et honoraires de l'Agence, du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

Fait à ROYAN, Le 22/3/11

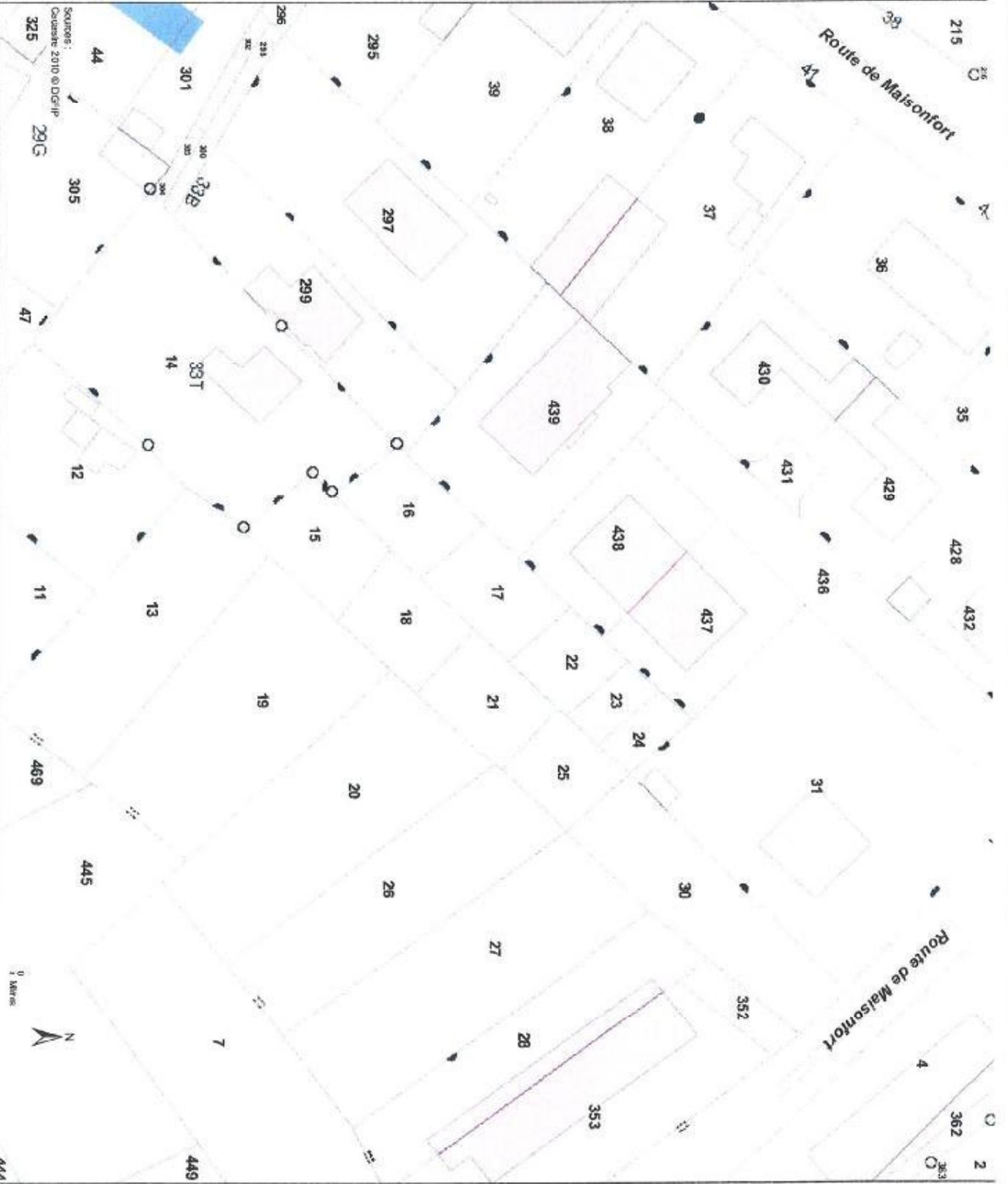
Lu et approuvé pour la
somme de mille cinq cent
cinquante euros
Cartier

PRECISER :

GEOMETRE : S.P. Bruno Guinand

NOTAIRE : MAITRE HUGUES LE BRETEVILLOIS - 1 BOULEVARD CORDOUAN - 17200 ROYAN

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



- Communes
- Puits
- Champ
- Oratoire
- Pêche
- Vole Privée
- Bassains Durs
- Bassains Lignes
- Parcelles rivales
- Parcelles